

L'ESPACE JEUNES AU CŒUR DE LA CHARENTE MARITIME

LA ROCHELLE

Participer à un séjour à La Rochelle avec l'Espace Jeunes, c'est l'occasion de découvrir une ville côtière riche en histoire et en patrimoine, de profiter de l'océan et des activités nautiques, tout en gagnant en autonomie. C'est aussi un moment pour vivre en groupe, partager des expériences, s'amuser, créer des liens, s'ouvrir aux autres et sortir de son quotidien dans un cadre sécurisé et encadré

DU 20 AU 24 JUILLET 2026

ESPACE JEUNES - DAMMARIE-LÈS-LYS



L'ESPACE JEUNES AU CŒUR DE LA CHARENTE MARITIME

CONTEXTE ET CADRE DU SÉJOUR

Dans le cadre de ses actions éducatives, l'Espace Jeunes de Dammarie-les-Lys, service municipal de la ville de Dammarie les Lys, liés par une convention avec la Ligue de l'Enseignement du Val de Marne organise un séjour éducatif à destination des adolescents.

Ce séjour se déroulera à La Rochelle, *du lundi 20 au vendredi 24 juillet 2026*, et accueillera 30 jeunes âgés de 11 à 17 ans.

L'objectif principal est de proposer aux jeunes un séjour alliant :

- découverte culturelle et citoyenne,
- apprentissage de la vie collective,
- sensibilisation à l'environnement et au monde maritime,
- et temps de loisirs adaptés à leur âge.

Ce projet s'inscrit pleinement dans les valeurs éducatives portées par la Ligue de l'Enseignement : citoyenneté, autonomie, respect et émancipation des jeunes.



ORGANISATIONS DES TRANSPORTS

La question du transport est centrale et fait l'objet d'une organisation rigoureuse. Nous avons choisi le train pour le trajet principal vers La Rochelle, il s'inscrit dans une démarche écoresponsable, visant à limiter l'empreinte carbone du séjour. Comparé à d'autres modes de transport, le train constitue une alternative plus respectueuse de l'environnement, tout en offrant des conditions de confort et de sécurité adaptées à un déplacement en groupe.

Ce choix permet également de sensibiliser les jeunes aux enjeux environnementaux et à l'importance des mobilités durables, en cohérence avec les valeurs éducatives portées par le projet. Le temps de trajet devient ainsi un support pédagogique, favorisant une prise de conscience citoyenne et responsable.

Trajet aller et retour

- Rendez-vous fixé à la gare de Melun
- Déplacements jusqu'à la Gare Montparnasse assurés et encadrés par les animateurs
- Trajet en train jusqu'à La Rochelle, d'une durée d'environ 3h00.

Les déplacements des jeunes dans La Rochelle se feront en transports en commun, de manière encadrée et entièrement pris en charge par la structure, ce qui favorise à la fois le développement de leur autonomie dans leurs déplacements et leur sensibilisation à des modes de transport plus écologiques.

Tous les déplacements se feront en groupe, sous la responsabilité constante de l'équipe d'encadrement.

L'ESPACE JEUNES AU CŒUR DE LA CHARENTE MARITIME

HÉBERGEMENT ET CONDITIONS D'ACCUEIL

Les jeunes seront hébergés à l'Auberge de Jeunesse HI La Rochelle, située avenue des Minimes, 17031 à La Rochelle. Cet établissement, adapté à l'accueil de groupes de jeunes, offre un cadre sécurisé et fonctionnel, avec une localisation permettant un accès facile aux transports et aux activités du séjour.

Il s'agit d'un établissement reconnu, adapté à l'accueil de groupes de mineurs.

L'auberge offre :

- des chambres collectives,
- des espaces communs sécurisés,
- un environnement propice à la vie de groupe.

La répartition des chambres sera réalisée par l'équipe d'animation, dans le respect :

- de la mixité,
- des tranches d'âge,
- et du bien-être des jeunes.



L'ESPACE JEUNES AU CŒUR DE LA CHARENTE MARITIME

RESTAURATION ET SANTÉ

La formule en pension complète a été retenue par les organisateurs afin de garantir aux jeunes un repas équilibré et variés avec certains aliments qui n'ont pas l'habitude de manger.

Les repas seront préparés sur place par les traiteurs partenaires et servis dans une salle de restauration. En fonction des activités prévues, des paniers repas ou des plats à emporter seront proposés.

Que ce soit pour les déjeuners, diners, plateaux repas, pique-niques, avec des plats élaborés ou simples, les traiteurs s'engagent sur une cuisine élaboré avec des produits frais.

L'équipe d'animation veillera à l'alimentation régulière des jeunes autant en qualité qu'en quantité afin de vivre au mieux les journées d'activités. Un jeune qui ne s'alimente pas correctement ne pratiquera pas d'activité physique la journée, aucune exception à cette règle ne sera faite.

Il est demandé aux participants de prévoir un pique-nique pour le jour de départ

Régimes alimentaires et santé

- Tout régime alimentaire particulier doit être signalé avant le départ
- Les traitements médicaux doivent être confiés à l'équipe d'animation, accompagnés de l'ordonnance
- Un animateur référent assurera le suivi des traitements si nécessaire

L'ESPACE JEUNES AU CŒUR DE LA CHARENTE MARITIME

ÉQUIPE D'ENCADREMENT ET SÉCURITÉ

Le séjour sera encadré par :

- Un directeur de séjour
- Deux animateurs diplômés

Le taux d'encadrement respecte la réglementation en vigueur pour les accueils collectifs de mineurs.

Certaines activités, notamment les activités nautiques, seront encadrées par des professionnels afin de garantir la sécurité des jeunes, de leur permettre de découvrir de nouvelles pratiques dans un cadre adapté, et de favoriser leur confiance en eux ainsi que leur esprit d'initiative.

La sécurité des jeunes est une priorité constante : déplacements, hébergement, activités et temps libres sont strictement encadrés.

JOURNÉE TYPE

Il est essentiel de tenir compte du rythme de vie des enfants en fonction de leur âge, de l'équilibre des activités quotidiennes proposées, et de la fatigue qui en découle. Nous prévoyons des moments de repos et de détente réguliers tout en planifiant des journées équilibrées en termes d'activités et de temps de récupération.

L'équipe d'animation veillera à fournir une alimentation de qualité et en quantité suffisante aux enfants pour qu'ils puissent pleinement profiter des activités. De plus, elle établira des horaires de sommeil cohérents en fixant des heures régulières de coucher et de réveil.

LEVÉ ÉCHELONNÉ	07h00 - 08h00
PETIT DÉJEUNER	08h00 - 09h00
TEMPS LIBRE - TOILETTE	09h00 - 10h00
ACTIVITÉS	10h00 - 12h00
REPAS MIDI	12h00 - 13h30
TEMPS CALME	13h30 - 14h30
ACTIVITÉS	14h30 - 16h30
TEMPS LIBRE - PRÉPARATION DU REPAS	16h30 - 18h00
REPAS	18h - 20h00
VEILLÉ LIBRE OU ANIMÉ	20h00 - 22h00
EXTINCTION DES FEUX	22h00 - 23h30

VIE QUOTIDIENNE ET RÈGLES DE VIE

La vie collective repose sur des règles claires, expliquées aux jeunes dès le début du séjour.

- Respect des personnes, des lieux et du matériel
- Respect des horaires
- Participation aux tâches collectives
- Temps libres encadrés, adaptés à l'âge des participants

Relations et attitudes

Une attitude respectueuse est attendue de chacun tout au long du séjour. La politesse, la bienveillance et le respect mutuel doivent être observés au sein du groupe, mais aussi envers les autres vacanciers de l'auberge, quel que soit leur âge, ainsi qu'envers les adultes référents (animateurs, personnel de l'auberge, intervenants).

En cas de difficulté relationnelle, les adultes référents devront être informés rapidement afin de pouvoir intervenir si nécessaire.

Horaires

Le respect des horaires est indispensable au bon déroulement du séjour et au respect du programme prévu.

Langage

Les propos grossiers, déplacés ou irrespectueux ne seront pas tolérés.

Temps libre

Le séjour s'inscrit dans une démarche d'autonomie et de responsabilisation des jeunes. Des temps libres pourront donc être accordés, dans un cadre strictement défini. Des consignes claires, adaptées à l'âge des participants, seront établies pour les déplacements sur le lieu d'hébergement ou lors des sorties.

VIE QUOTIDIENNE ET RÈGLES DE VIE

Sorties

Le respect des horaires, des lieux de rendez-vous et des consignes de déplacement est obligatoire. Les déplacements se feront en groupe avec une attitude adaptée.

En cas de non-respect des règles, les temps libres pourront être réduits voire supprimés.

Les déplacements sans encadrement ne sont pas autorisés pour les moins de 13 ans. Pour les plus de 13 ans, des quartiers libres pourront être proposés sous certaines conditions et après validation de l'équipe d'animation.

Tâches quotidiennes

Les tâches quotidiennes (mettre et débarrasser les tables, rangement des chambres, entretien des espaces communs) seront réparties entre l'ensemble des jeunes afin de favoriser la responsabilisation et la vie collective.

Repas

Les repas sont des temps essentiels de partage et de cohésion du groupe. Ils seront pris collectivement, sauf contrainte liée au programme d'activités.

Matériel mis à disposition ou loué

Le matériel mis à disposition par l'auberge, ainsi que le matériel éventuellement loué, devra être utilisé avec soin et respect. Toute dégradation pourra engager la responsabilité de son utilisateur.

VIE QUOTIDIENNE ET RÈGLES DE VIE

Effets personnels (téléphones et objets de valeur)

Chaque jeune est responsable de ses effets personnels. Les écrans, notamment les téléphones portables, font partie du quotidien des adolescents, mais leur utilisation sera limitée afin de favoriser les échanges et les activités collectives.

Il est fortement recommandé de ne pas apporter d'objets de valeur ; le meilleur moyen de les protéger reste de les laisser à domicile.

Gestion de l'argent de poche

Il est conseillé de prévoir un peu d'argent de poche afin que les jeunes puissent acheter des souvenirs ou se faire plaisir lors des sorties. L'argent pourra être confié à l'équipe d'animation (dans une enveloppe indiquant le montant). Un maximum de 50 euros est recommandé.

Santé

Tout problème de santé ou traitement médical devra être signalé à l'équipe d'encadrement avant le départ.

L'ensemble des médicaments, y compris les médicaments courants (type paracétamol ou traitement contre le mal des transports), devra obligatoirement être confié aux animateurs et accompagné d'une ordonnance médicale datant de moins d'un an.

Un animateur référent, titulaire de la fonction d'assistant sanitaire, assurera le suivi et l'administration des traitements.

VIE QUOTIDIENNE ET RÈGLES DE VIE

Mixité

La répartition des chambres se fera dans le respect de la non-mixité filles/garçons. Les chambres et les sanitaires ne seront en aucun cas mixtes.

Le regroupement des jeunes dans les chambres n'est pas autorisé. Des espaces de vie collective adaptés (salle commune, espaces dédiés) permettront aux jeunes de se retrouver dans un cadre encadré et sécurisé.

Tabac - Alcool - Drogue

La consommation d'alcool est strictement interdite pendant toute la durée du séjour.

Le séjour étant entièrement non-fumeur, la consommation de tabac par les jeunes ne sera pas tolérée.

La détention, l'usage ou la consommation de drogues ou de produits stupéfiants sont formellement interdits par la loi.

Aucune tolérance ne sera accordée par l'équipe d'animation concernant ces règles.

L'équipe d'encadrement, de par son directeur, se réserve le droit de rapatrier l'un des participants, s'il met en péril le bon fonctionnement du séjour.

Une telle décision se fera après en avoir informé la Mairie de Dammarie les Lys et les parents du jeune concerné.

L'ESPACE JEUNES AU CŒUR DE LA CHARENTE MARITIME

COMMUNICATION AVEC LES FAMILLES

L'équipe d'animation sera joignable entre 18h30 et 20h00 au numéro suivant :

De plus l'équipe d'encadrement tiendra à jour un support (WhatsApp) pour permettre aux parents de suivre le séjour des jeunes à distance



L'ESPACE JEUNES AU CŒUR DE LA CHARENTE MARITIME

AU FINAL

Ce séjour à La Rochelle a été pensé comme une expérience éducative complète, permettant aux jeunes de découvrir le littoral et le monde marin, de vivre une aventure collective enrichissante, de gagner en autonomie et de repartir avec des souvenirs forts et positifs.

L'équipe pédagogique mettra tout en œuvre pour garantir un séjour sécurisé, structuré et bienveillant, favorisant l'épanouissement, la responsabilisation et le respect de chacun.

ESPACE JEUNES - DAMMARIE-LÈS-LYS

